Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires =

Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni

popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 35 (1945)

Heft: 3-4

Artikel: La selle de la reine Berthe

Autor: Burmeister, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1005706

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

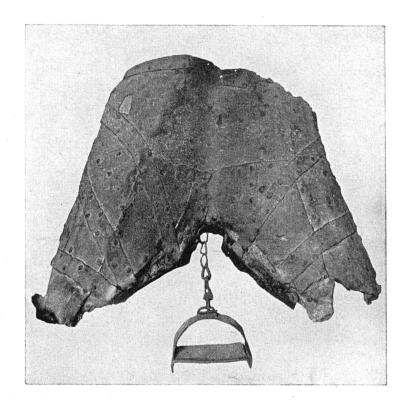
Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La selle de la reine Berthe. Par M. Albert Burmeister, Payerne.

Les voyageurs qui passaient jadis à Payerne, s'inquiétaient fort peu de l'Abbatiale, église méconnaissable par suite de son utilisation comme dépôts, prison, grenier et autre, mais désiraient voir le tombeau et la selle de la reine Berthe. Le tombeau de la reine Berthe est un sarcophage de grès, découvert en 1817 dans le narthex de l'Abbatiale; les archéologues de l'époque, et particulièrement le doyen Bridel, ne doutèrent pas un instant de l'authenticité des ossements qu'il contenait, et, par les soins de l'Etat, ces restes présumés de la «royale filandière» furent transportés au temple et recouverts d'une plaque de marbre avec inscription latine composée en «style lapidaire» par le doyen. Au-dessus du tombeau, on suspendit à la voûte de la petite chapelle où il avait été érigé, une selle d'un type rare, qui auparavant se trouvait à

La « selle de la reine Berthe » vue de devant (Musée de Payerne.)



Cliché du Musée national, Zurich.

la Maison de ville, probablement comme enseigne de la pinte communale de « La Vente »; précédemment des voyageurs disent l'avoir vue à la halle, aujourd'hui disparue. Quand le musée fut créé, en 1870, la selle y fut transférée, et placée sur un socle supporté par des troncs de sapin réunis, et curieusement sculptés par un amateur de l'époque. La selle était déjà passablement

détériorée. De 1830 à 1840 1) le concierge du temple avait vendu comme reliques tout le rembourrage et les ornements. Cela explique l'état actuel de la selle, dont il manque à peu près tout le bâti de bois qui reposait sur le cheval.

Ce n'est qu'à partir du XVIIIe siècle que ce lourd appareil est regardé comme une relique de Berthe la fileuse. Au XVIIe siècle, on en faisait la selle de Jules César. Charles Patin²), écrit, dans une lettre adressée en juin 1673 au duc de Wurtemberg: «J'y vis (à Payerne) cette église qu'une reyne de France fit bâtir, cette Berthe dont le proverbe est commun, du temps que Berthe filait³). Peu d'étrangers passent par là, sans y remarquer une selle de cheval qu'on prétend avoir servy à Jules César. On y en fait tant d'estime qu'on l'a suspendue en public au devant de la maison de ville, pour épargner aux passans la peine de l'aller chercher plus loin. J'y remarquay des étriers, mais en portait-on en ce temps-là, Monseigneur! Je suis persuadé que V.A.S. curieuse comme elle est, me répondrait que non... Je m'en rapporte cependant à la tradition, et je ne feray pas le procez à ceux qui croient que les étriers qu'on voit à Payerne, ayent véritablement servy à Jules César ».

Notre auteur ne croit donc guère à cette attribution, pas plus que deux réfugiés français, Reboulet et Labrune, qui en 1684 ou 1685, dissertent sur ces étriers: «Payerne fut brûlé du temps de César. Le cheval de cet empereur y fut aparament tué. On y montre au moins une selle, qu'on prétend qui luy a servi. Elle est exposée sur la rue, vis à vis de la maison de ville avec un éperon et un fer de cheval, mais d'étrié nous n'en vîmes point 4). Ceux qui ont asseuré dans leurs relations qu'ils en avoient vû, ont voulu rire. Les Romains ne s'en servoient point du tems de César. On le sait fort bien dans cette ville».

Cependant, une relation de voyages manuscrite, de 1730, admet sans hésitation la version de la selle de César: « Payerne est une jolie ville où il y a un banderet. On voit encore la selle de Jules César, qui est pendue aux Halles».

Dans son «Journal de voyage de Genève à Londres en passant par la Suisse», qui date de 1783, Gaudard de Chavannes, fait allusion à l'attribution de la selle de la Reine Berthe, mais

¹⁾ Démocrate de Payerne du 24 juillet 1892.

²) Cité, ainsi que les auteurs des récits qui suivent, par Blavignac, Enseignes d'hôtellerie, etc. Genève 1878, p. 415 et dans un article du « Journal de Lausanne » reproduit par la Revue archéologique, 1883, p. 242 sq.

³) On sait que ce proverbe est attribué à diverses reines ou princesses du nom de Berthe. V. E. Muret, La légende de la reine Berthe, dans Arch. Trad. Pop., année 1897, p. 284 sq.

⁴⁾ Aujourd'hui la selle est accompagnée d'un étrier et d'un mors.

s'en tient à la tradition de César: «Dîné à Payerne, petite et ancienne ville, renommée par l'industrie, l'activité, la tempérance et l'opulence de ses habitants. On y remarque comme une pièce des plus remarquables:

Un squelette de selle antique Pendu sous un sombre portique. Ce respectable monument Couvrit, jadis, élégamment Le mulet d'une dame Berthe, Reine illustre, fileuse experte, Qui dans cette ville régnoit Et sur cet animal filoit.

On voit sur le devant de cette machine un petit trou rond dans lequel cette princesse enfiloit le bâton de sa quenouille. Cependant la plupart des savans de Payerne prétendent que cette selle a appartenu à Jules César et que ce trou étoit celui où cet empereur enfiloit son bâton de commandement».

Mais la reine Berthe finit par l'emporter sur César. Reichard, dans un ouvrage publié en allemand, remarque le trou qui aurait été destiné à recevoir la quenouille de la souveraine. L'auteur d'un récit de voyages, Robert, dit: «A quatre lieues de Moudon, on rencontre Payerne, qui n'a rien de plus remarquable que les antiquités rouillées, vermoulues et couvertes de poussière qu'on voit suspendues dans la Halle, et qui sont, dit-on, la selle, l'éperon, le mors de bride, un fer de cheval et l'étrier de la reine Berthe».

Louis Simond, l'auteur d'un voyage en Suisse en 1817, 1818 et 1819, se livre à d'ingénieuses déductions: «Payerne, possède la selle de cette bonne reine Berthe qui, au Xe siècle, filait et faisait du bien, et son tombeau. La selle est suspendue assez peu convenablement dans l'auberge principale du lieu; elle est fortement construite en bois et en fer; mais ce qui la rend remarquable, ce sont deux gaines spacieuses, une de chaque côté, en forme de culottes et faisant partie de la selle; elles étaient destinées à recevoir et garantir les cuisses de Sa Majesté, qui ne pouvait ainsi être désarçonnée. Il est peu probable qu'aucun cavalier ait jamais pris de semblable précaution. Cette selle était par conséquent à l'usage d'une femme, d'une femme de qualité; elle est d'ailleurs pourvue d'une ouverture destinée à recevoir la quenouille; donc c'était la selle de la reine Berthe. Reste à savoir comment cette bonne reine parvenait à s'y placer ». C'est en effet là le problème qui détruit toute la démonstration de Simond, car la selle n'est vraiment pas faite pour une dame.

Le doyen Bridel admettait comme un fait acquis et hors de doute que c'était bien la selle de la reine Berthe; dans sa notice sur celle-ci, parue dans le Conservateur Suisse, il dit en quelques mots: «Sa selle, conservée à Payerne, montrait, avant qu'on l'eût réparée, qu'une quenouille y était adaptée, pour qu'elle pût filer en voyageant». Nous ignorons de quelle réparation il s'agit, peut-être d'une consolidation quand la selle fut transportée au temple en 1818, en même temps que le présumé tombeau.

Grâce à l'autorité du doyen Bridel, la tradition de la selle de la reine Berthe se perpétue; elle est le complément de la « reine filant tout en cheminant par monts et par vaux », comme le dit Madame de Montolieu. Dans l'Album de la Suisse pittoresque, édité par Weibel-Comtesse en 1836, on lit: «Payerne possède en outre la selle sur laquelle Berthe chevauchait, parcourant la campagne en filant; car cette reine donnait l'exemple du travail à son peuple... Cette selle est suspendue à une colonne dans l'église paroissiale, et c'est probablement grâce à son peu de valeur intrinsèque qu'elle existe encore; car ce qui en reste est en bois entièrement vermoulu recouvert de fer, et encore ce fer paraîtrait y avoir été cloué postérieurement pour retarder la ruine complète de cette précieuse relique dont le dessin suivant (une lithographie de la selle, reproduite dans les Fragments historiques de Max Diacon, 1890) représente la forme actuelle avec un mors et des étriers. Il est assez difficile de comprendre comment on faisait usage de cette espèce de selle». Le reste de l'article est la copie du récit de Simond.

Cette difficulté suggère d'autres attributions de la selle. Max Diacon dit: « Payerne possède en outre la selle soit disant de la reine, les archéologues disent que c'est simplement un instrument de torture du Moyen-Age que l'on plaçait sur le dos d'un cheval, et où était enfermé le patient; on y ajouta plus tard un lourd mors en fer et un grossier étrier de fabrication bien postérieure ».

Diacon rapporte ici l'opinion de l'architecte archéologue genevois Blavignac, qui parle de la selle dans son ouvrage sur les enseignes d'hôtelleries, etc., paru à Genève en 1878. « Nous avons vu et touché la selle fameuse, nous allions presque dire la sainte selle: sa forme et les bandes de fer dont elle est garnie font naître bien des doutes. Nous ne croyons pas plus à la selle d'une reine qu'à celle du conquérant...» Et Blavignac continue: « En Suisse, une punition souvent infligée était celle de faire chevaucher le cheval de bois; on s'en servait encore à Genève à la fin du siècle dernier. Ce n'était pas toujours un supplice simplement dérisoire: suivant le cas et les lieux, le dos

du cheval était tellement aigu, et les poids attachés aux pieds des patients étaient si pesants que d'horribles blessures et quelquefois la mort s'ensuivaient. Ailleurs, quand un individu avait commis un attentat exigeant une réparation publique, on le condamnait à porter sur ses épaules, jusqu'à un lieu déterminé, un bât ou selle fort pesant. C'est ce qu'on appelait la mulcte du harnescar ou peine du harnais. Ce genre de punition était encore en usage au XIII^e siècle. Nous supposons beaucoup que la selle de Payerne, autrefois exposée sous les Halles ou devant la Maison de ville, était simplement l'instrument servant au supplice du Harnescar, instrument qui n'était placé d'une manière bien ostensible dans ce lieu que pour imprimer une salutaire terreur à ceux qui chancelaient dans la bonne route».

L'opinion de Blavignac avait été relevée par l'érudit Georges Favey, dans une communication qu'il fit à la Société d'histoire suisse sur la selle de Payerne en 1883; dans cette séance, M. Carrard avait, à ce sujet, rappelé qu'au nombre des attributions de la Métralie de Rue, fief noble de la famille Mestral de Payerne, figurait la charge de faire exécuter les jugements; le métral devait recevoir les condamnés «sellés et bridés». Il semble ainsi qu'en certains endroits les criminels étaient chargés d'un appareil ressemblant à une selle ou placés dans un appareil de ce genre. Est-ce une machine de ce genre qui se serait conservée à Payerne?

Tout cela était fantaisie. Reprenant la question dans une réunion à Payerne — en 1892 — de la Société d'histoire suisse et de la Société d'histoire de la Suisse Romande, M. Favey en venait à la conclusion que la selle était simplement la monture d'un chevalier bardé de fer, pareille à celles des vaincus de Sempach ou de la gendarmerie française à Marignan. Déjà en 1701, Johann Jakob Wagner, de Zurich dans son «Mercurius Helveticus» pensait que cette selle devait dater de la guerre de Bourgogne.

Cependant, la croyance à la selle de la reine Berthe était tenace, et à Payerne elle fut âprement défendue par l'instituteur Charles-François Jomini, un des fondateurs du musée, le meilleur homme du monde, mais dont la chaleur des sentiments patriotiques étouffait le sens critique. En juillet 1892, il publia dans le journal local le «Démocrate», des «Recherches historiques sur la selle de la reine Berthe».

On peut classer, écrit-il, ceux qui viennent voir cette selle en trois classes: les naïfs, les ignorants et les chercheurs. Les naïfs croient tout ce que l'on veut et ne doutent point que la reine Berthe ne s'y soit assise, quoiqu'ils ne se rendent aucun compte de la façon dont elle se servait de cet engin. Les ignorants, dans leur pédanterie outrecuidante, déclarent d'un air infaillible que jamais des dames n'ont monté dans cet appareil et qu'il aurait fallu des chevaux d'une taille extraordinaire pour porter un semblable instrument. Enfin, les chercheurs, sachant que l'histoire fait totalement défaut dans une foule de cas tout aussi importants, se contentent de fouiller partout, de comparer, de ramasser les détails pour en former un tout et donner connaissance de leurs découvertes ».

C'est à cette dernière catégorie qu'appartient notre auteur. N'ayant rien trouvé dans les archives communales, il a comparé la selle de Payerne avec les selles de l'époque contemporaine conservées au musée de Saumur. Il en conclut que:

1. la selle est d'origine allemande; 2. que l'étrier est de la même origine; 3. que le mors est d'origine mauresque ou sarrazine, car on reconnaît en lui le « mors à bascule » de la



La « selle de la reine Berthe » vue de profil. On remarque ici, outre le fameux étrier qui suscitait déjà des doutes dans l'esprit de Patin (page 38*) le « mors à bascule » dont parlait Jomini (page 42*).

Cliché du Musée national, Zurich.

période more et il provient d'un cavalier tué lors de la défaite des Sarrazins par le fils de la reine Berthe, le roi Conrad. D'où Ch.-F. Jomini déduit que la selle est de la même époque. La reine Berthe devait la monter à califourchon, selon l'habitude de son temps. Une autre preuve que la selle est bien celle de la reine Berthe, c'est que cette selle est petite (!) Un homme ne

peut absolument pas s'y tenir. Et l'on se rend compte que la reine était « petite, mince et fluette comme une gente demoiselle de 16 à 18 ans». L'auteur convient cependant que la selle paraît grande, mais il ajoute qu'elle ne peut s'appliquer qu'au dos d'un petit cheval, d'un poney. La reine montait à la mode droite, ce qui lui permettait de bien voir par dessus les plumes qui ornaient la têtière de son cheval et, en même temps, paraissait lui grandir la taille. La partie inférieure de son corps était voilée par les draperies du caparaçon; elle avait ainsi l'air vraiment royal sur sa haquenée, même en filant sa quenouille. Ayant laissé ainsi courir son imagination, l'auteur repousse les autres opinions des «sceptiques et des esprits forts», qui ont pu attribuer la selle à Conrad le Pacifique, au supplice du Harnescar, au supplice de l'adultère, à un chevalier, ou pour des tournois. On peut se dispenser d'indiquer les arguments avancés pour réfuter ces diverses attributions. Pour nous, conclut-il, cet antique reste de la splendeur payernoise n'est et ne peut être que la selle de la reine Berthe».

Qu'en est-il exactement? C'est le Dr E. Gessler 1), sous-directeur du Musée National, qui nous le dira, dans un travail écrit pour le «Festgabe» en l'honneur du 70^e anniversaire du Dr Lehmann, directeur du Musée National et publié dans l'Indicateur d'antiquités suisses de 1931. Dans ce travail consacré plus particulièrement aux selles de tournoi du XVe siècle, le Dr Gessler étudie aussi longuement la selle de Payerne. Nous ne pouvons reproduire ici cette description technique. Il nous suffira de dire que si sous certains aspects, en particulier la fermeture circulaire, mais sans le siège arrière, la selle de Payerne ressemble aux selles de tournoi, elle en diffère sensiblement dans l'ensemble. L'arçon de devant est recouvert de plaques de fer, alors que dans les selles de tournoi, plus hautes aussi, il était de cuir. Le mors et l'étrier, comme la petitesse relative des côtés, la font dater de la 2^e moitié du XV^e siècle. Le cavalier devait se tenir debout sur les étriers; l'arçon ne protégeait que le haut des cuisses du cavalier, le bas des jambes étant protégé par son armure. Pour monter en selle, il fallait l'aide d'autrui. Si le cavalier tombait, il était sans secours possible. En tout cas, ce modèle était inutilisable pour descendre de cheval en cas de nécessité! En résumé, le Dr Gessler voit dans la selle de Payerne une selle de guerre qu'on peut considérer comme une pièce de butin des guerres de Bourgogne et la seule de son espèce qui se soit conservée.

¹) E. A. Gessler. Der Turniersattel aus Schaffhausen... und ähnliche für das "Gestech im hohen Zeug" des XV. Jahrhunderts. Indicateur d'antiquités suisses, 1931, cahiers 1 et 2.

C'est bien là aussi notre opinion; on peut supposer que cette selle appartenait à un cavalier de l'armée de Charles le Téméraire, battu à Morat en 1476 et qui, dans la fuite après la bataille, sera tombé à Payerne ou aux environs. La selle aurait été ensuite conservée à Payerne.

Après la réunion des Sociétés d'histoire suisse et romande à Payerne en 1892, le «Journal de Payerne» écrivait: «La pauvre selle de la reine Berthe a vécu. Voilà une légende qui va en rejoindre bien d'autres après avoir fait rêver bien des enthousiastes».

Il faut en prendre son parti; la science historique qui fait de la selle rare de Payerne une pièce du butin des guerres de Bourgogne, vaut bien la légende qui ne pouvait expliquer, et pour cause, comment une femme aurait pu s'installer dans un engin aussi malcommode. Cette légende n'ajoutait rien à l'auréole de gloire de la reine de Bourgogne. Ce qui a suffi pour la faire vivre dans la mémoire des hommes, c'est mieux qu'un appareil guerrier, c'est cette tradition de vertu et de bonté féminines qui, pour s'être ainsi transmise d'âge en âge, doit bien reposer sur un fonds de vérité. (voir page 64*)

Formules de salutations, souhaits et imprécations, recueillies à La Roche (Gruyère).

Par F.-X. Brodard, Estavayer-le-Lac.

Salutations. — Il y a toute une gamme de salutations, depuis le simple Bondzoua bonjour (ou bonjou qui tend à le supplanter) jusqu'au Bon vipro bonnes vêpres c'est-à-dire bonne après-midi (on disait aussi boïpro) actuellement remplacé par bon souar bonsoir qu'on emploie dès le coucher du soleil, en attendant que la nuit venue oblige à dire bouna né bonne nuit soit avant d'aller au lit, soit en se quittant, soit en rencontrant quelqu'un en chemin. On ne sait plus, actuellement, qu'on répondait, il y a quatre vingts ans: rèmarhyin (en vous) remerciant, à bondzoua.

Rencontre-t-on un ami ou une personne sympathique? On lui dit A vo!, à vous. Si un jeune homme rencontre une jeune fille, il lui dira galamment A vo la mayo A vous la mienne, ou: A vo grahyāja: à vous «gracieuse». C'est une gentille manière de lier conversation, ou parfois de se taquiner. La réponse de la jeune fille peut donner une précieuse indication sur ses sentiments. Il vaut autant pour elle ne pas répondre A vo lo myo à vous le mien, à moins qu'elle ne fréquente déjà le jeune homme qui l'a si gentiment saluée, car on n'aime pas, chez nous — il en est de même ailleurs j'imagine — qu'une jeune fille se laisse